Le vol de défibrillateur



Un nouvel acte d'incivisme a eu lieu sur le territoire d'Asnières-sur-Oise. Dans la nuit du mercredi 7 au jeudi 8 janvier, l'un des 5 défibrillateurs de la commune, situé en face de la Mairie et accessible 7 jours sur 7, 24h/24, a été dérobé. Le coût de son remplacement est estimé à 1500€ et les conséquences d'un tel acte auraient pu être dramatiques si un malaise était survenu à proximité. Pour rappel, cet appareil aussi appelé DAE (Défibrillateur Automatique Externe) permet d'administrer une décharge électrique appelée défibrillation sur une personne en arrêt cardiaque.

Il est important de rappeler que les chances de survie après un arrêt cardiaque diminuent de 10% chaque minute. Le taux de survie après un arrêt cardiaque est estimé entre 2% et 5% en France contre 20 à 50% dans les pays qui utilisent des défibrillateurs depuis plusieurs années.

Afin d'éviter un nouveau vol de ce type, le nouveau défibrillateur sera malheureusement uniquement accessible dans la cour de la mairie aux heures de bureau.

Infos pratiques

Les autres défibrillateurs sont situés :

- Espace Josette Jourde
- Mairie annexe de Baillon
- Office de Tourisme